



COMMUNE
DE
BOUGY-VILLARS

Bougy-Villars, 8 novembre 2022

Procès-verbal de la séance du 08 novembre 2022

Président : Monsieur Chris Chard
Secrétaire : Madame Liliane Meylan

La séance est ouverte à 20h00 avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 octobre 2022
3. Assermentation(s) / Démission(s)
4. Communications du Président
5. Communications de la Municipalité
6. Communications des commissions de « Recours », « ASSAGIE », « SIDEPA/AIEE », « SIDERE », « SDIS ».
7. **Préavis municipal n°9/2022 – Demande d'un crédit d'étude de CHF 950'000.- pour la rénovation complète de la place de jeux du collège et le cœur du village.**
8. Divers et propositions individuelles.

1. **Appel**

22 membres sur 34 sont présents, 8 excusés, 4 absents.

Le quorum étant atteint, **Monsieur Chris Chard** déclare l'assemblée valablement constituée à 20h05 et demande la bénédiction de Dieu sur les travaux de celle-ci.

2. **Approbation du procès-verbal du 25 octobre 2022**

Monsieur le Président demande à l'assemblée si quelqu'un souhaite ajouter quelque chose au procès-verbal du 25 octobre 2022.

Pas de remarque.

Vote, **à main levée**, sur l'approbation du procès-verbal du 25 octobre 2022

Résultat : 20 oui, 0 non, 1 abstention.

Le procès-verbal du 25 octobre 2022 est approuvé.

3. **Assermentations / Démissions**

Assermentation : - Christine Demière

- Monika Rosset

- Carmen Morcan

Démissions : - Aucune

4. **Communications du Président**

Monsieur le Président informe que le Conseil Général est constitué de **37 membres**, il remercie les membres présents ce soir.

La date du prochain Conseil Général est prévue :

Le vendredi 09 décembre 2022 à 18h30.

Si les conditions sanitaires selon l'OFSP le permettent, cette dernière séance de l'année sera suivie d'un repas offert par la Municipalité.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil de poursuivre les démarches auprès de voisins et/ou amis domiciliés dans la commune de Bougy-Villars, pour venir participer aux séances du Conseil. Il remercie les trois personnes assermentées ce soir, et leur souhaite la bienvenue.

Dernière communication concernant les dates du Conseil Général pour l'année **2023** :

Mardi 14 mars 2023 à 20h00

Mardi 06 juin 2023 à 20h00

Mardi 03 octobre 2023 à 20h00

Vendredi 15 décembre 2023 à 18h30

5. Communications de la Municipalité

Monsieur Claude-Olivier Rosset, Syndic, prend la parole et donne deux communications. Tout d'abord, concernant le repas de fin d'année du Conseil général et demande aux personnes intéressées de s'inscrire auprès de la Municipalité, comme indiqué dans le Bodz'Info, afin de commander la marchandise et passer un bon moment convivial.

Depuis quelques jours, une délégation des entreprises concernées pour la mise en route des travaux du chauffage à distance au cœur du village, est en cours d'inspections pour obtenir les dernières informations au bon déroulement des travaux au sein de la Grand-rue, du Chemin de la Touille et de la Ruelle Bodzérane. Dernier appel aux personnes intéressées à se joindre aux travaux du chauffage à distance. Elles sont priées de se présenter dans les plus brefs délais auprès de la Municipalité.

6. Communication des commissions de «Recours», « ASSAGIE »,« SIDEPAIIEP », « SIDERE », « SDIS ».

Monsieur le Président donne la parole à **Madame Marlyse Udry** de la commission « de Recours »,

Pas de commentaire

Monsieur le Président donne la parole à **Madame Catherine Richner** de la commission « ASSAGIE

Pas de commentaire

Monsieur le Président donne la parole à **Madame Binia Ris** de la commission, «SIDEPAIIEP »,

Pas de commentaire.

Monsieur le Président donne la parole à **Madame Binia Ris** de la commission «SIDERE »,

Pas de commentaire.

Monsieur le Président donne la parole à **Monsieur Florent Morandi** de la commission « SDIS »,

Pas de commentaire.

7. Préavis municipal n° 9/2022 Demande de crédit d'étude de CHF 950'000.- pour la rénovation complète de la place de jeux du collège et le cœur du village.

Monsieur le Président donne la parole à **Monsieur Claude-Olivier Rosset, Syndic**, responsable du dicastère et présente le préavis en compagnie du groupe de travail, et

concepteur du projet, les membres du bureau d'architecte ARFOLIA. Il présente Monsieur Alix Girard, Monsieur Geoffrey Quinqueton et Monsieur Frank-Johann Bodenmann qui présentent le préavis 9/2022 par un bref exposé.

La Municipalité a soumis au Conseil général le préavis 06-2022, dans la séance du 14 juin 2022, pour une demande de crédit de CHF 110'000.- pour la rénovation complète de la place de jeux du collège, cœur du village.

Dans cette séance, le Conseil général, suivant l'avis de la commission adhoc, a décidé de refuser ce préavis, l'estimant pas suffisamment ambitieux et a demandé à la Municipalité de revoir le projet.

Lors d'un Conseil général extraordinaire, le 5 juillet 2022, un groupe de travail a été nommé pour ce projet.

Composé de 2 membres de la municipalité, 3 conseillers généraux et l'architecte paysagiste en charge du projet, le groupe s'est mis rapidement au travail.

Cet investissement sera financé par les liquidités courantes de la Commune. Il sera amorti sur 10 ans par prélèvement sur le compte 9281.00 « Fonds investissements futurs et rénovation ».

Ces installations feront partie du patrimoine administratif de la Commune étant donné qu'il s'agit d'installations affectées à des tâches d'utilité publique (art. 26 al.1 let. d R. comptabilité des communes).

La création de ces installations générera de nouveaux frais annuels d'exploitation, la Municipalité estime que ces frais seront d'environ CHF 5'000.-.

Par ce projet, la Municipalité a tenu compte de la décision du Conseil général et du travail de collaboration du groupe de travail. Celui-ci naîtra en même temps que la réfection de la Grand Rue et finalisera ainsi tout le concept du centre du village.

Cette réalisation mettra en valeur la Maison Bodzérane par l'adjonction d'une pergola sur la terrasse et la proximité de l'aire de jeux.

Il permettra de créer une place au cœur du village où toutes les générations pourront y trouver un intérêt et se rencontrer. De cet endroit, les promeneurs pourront profiter d'un magnifique panorama sur le lac et les montagnes voisines. Un lieu de manifestations et de rencontres sera réalisé, entouré de végétaux, permettant la communion avec la nature et les loisirs.

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil général de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

- *D'accorder un crédit de CHF 950'000.- pour la rénovation complète de la place de jeux du collège et le cœur du village*
- *De financer cet investissement par les liquidités courantes de la Commune*
- *D'amortir cette dépense sur 10 ans par le prélèvement sur le compte 281.00 « Fonds investissements futurs et rénovation ».*

Monsieur le Président demande la lecture du rapport de la commission adhoc et donne la parole à **Monsieur John Liang**.

La commission adhoc s'est réunie le 05 octobre et le 26 octobre afin d'étudier le préavis susmentionné. Nous remercions Madame Liang, municipal, et Monsieur Rosset, syndic, d'avoir organisé la séance du 05 octobre avec l'architecte Gilbert Henchoz afin de nous présenter le projet et de répondre à nos questions.

Préambule

Ce projet est proposé suite à un premier préavis 6/2022 pour la rénovation de la place de jeux présenté lors du conseil du 14 juin 2022. Ce projet initial a été rejeté par le Conseil Général car il a été jugé trop peu ambitieux pour offrir un espace qui s'inscrit dans l'esprit des aménagements de la Grande Rue et du village et pour apporter une qualité de vie supplémentaire à tous les habitants du village.

En effet, il a été estimé que le projet devait être plus qu'une simple aire de jeux, et qu'il devait répondre aux critères suivants : être esthétiquement sympathique aux rénovations de la Grande Rue, être un espace pouvant être utilisé par les jeunes et les moins jeunes, créer une ambiance qui mettrait en valeur le centre du village et fournir un sanctuaire accueillant où les gens peuvent se détendre et profiter de la belle vue que Bougy-Villars a à offrir.

Ce projet représente un investissement très important, mais nous pensons qu'il sera transformateur en créant un véritable cœur du village. Néanmoins, bien que nous soyons d'accord avec la vision globale, nous n'acceptons pas le projet sans étudier d'autres alternatifs.

Nous demandons ainsi que, conformément aux meilleures pratiques, nous obtenions 2 ou idéalement 3 propositions alternatives (donc 1 à 2 nouvelles propositions) avec le même objectif de créer un espace accueillant pour tous, jeunes ou moins jeunes. Les approches alternatives de professionnels établiront notre appréciation de ce qui peut être réalisé avec cet espace partagé avant de se lancer, et ces offres valideront également le coût financier de la réalisation d'un tel projet, ainsi que d'assurer une concurrence afin d'optimiser le prix final.

Nous suggérons également l'utilisation de matériaux et de plantes existants dans la mesure du possible pour des raisons écologiques et économiques.

Nous recommandons fortement la mise en place d'un groupe de pilotage, représentant la démographie large du village (c'est-à-dire parents avec jeunes enfants, retraités, adolescents...) pour valider/ratifier les choix au fur et à mesure de l'avancement du projet afin de s'assurer que ceux-ci représentent au mieux les besoins et les opinions du village dans son ensemble.

Monsieur le Président remercie les membres de la commission adhoc et demande la lecture du rapport à la commission CoGesFin et donne la parole à **Monsieur Eric Le Royer**.

Lors de deux séances les mercredis 5 et 19 octobre 2022, une délégation de la CoGesFin a rencontré, M. Claude-Olivier Rosset, syndic, Raphaël Gonzalez, municipal, en charge des finances et M. Alix Girard, architecte paysagiste. A ces occasions, la municipalité et l'architecte ont donné une description exhaustive du projet très largement modifié suite au refus le 14 juin dernier du conseil général au préavis 6/2022 à propos d'un crédit de CHF 110'000.- pour la rénovation complète de la place de jeux du collège que notre commission avait supporté sur ses bases financières. L'objet nouvellement présenté est très largement différent de celui envisagé alors en juin dernier, il ne se limite pas à la rénovation de la place de jeux mais conformément aux commentaires du conseil et d'un groupe de travail constitué depuis envisage de créer un cœur de village permettant aux habitants et visiteurs de se réunir et socialiser à l'extérieur prenant en compte la rénovation de la grande rue, la proximité du parking et de la maison bodzérane.

Nous pensons que le projet a du sens et nous apprécions le travail du groupe et de l'architecte pour nous présenter un projet bien conçu et cohérent. Nous avons posé de nombreuses questions sur l'utilité de certaines options choisies qui ne nous apparaissaient pas vraiment nécessaires, la municipalité et l'architecte nous ont apporté des réponses satisfaisantes. Une telle évolution du centre du village pourra apporter des nuisances sonores pour les habitations mitoyennes, le projet si approuvé nécessitera par conséquent une mise à l'enquête qui engendrera potentiellement des frais légaux supplémentaires. Le budget présenté a été établi sur la base des options choisies sans contraintes particulières préalables. Le montant total de 941kCHF dont près de 20% d'honoraires nous a semblé élevé. Ce montant est pour les travaux de mise en place de cet espace et nous devons anticiper des frais d'entretiens bien supérieurs à ceux courants dans le futur une fois l'ouvrage réalisé. Nous avons comparé le montant de l'investissement projeté à d'autres préavis de communes vaudoises et il est vrai qu'il est bien supérieur aux autres rénovations de place de jeu effectuées dans les autres communes. Nous acceptons le fait que le projet est bien plus qu'une rénovation de la place de jeux et qu'il est à présent une transformation du centre de notre village en extension de la rénovation de la Grand Rue.

La municipalité estime par ailleurs qu'environ 150kCHF pourront être épargnés dans les frais projetés du réaménagement de la Grand Rue sans que nous ayons pu vérifier le détail de ces économies projetées, d'ailleurs la municipalité n'est pas prête à réajuster le budget de rénovation de la grand-rue en conséquence. Le coût de ce projet par m² avant honoraires est de 600CHF, estimé être dans la norme de 450CHF-600CHF selon le cabinet d'architecte qui nous a fourni des comparatifs genevois de l'ordre de 716CHF/m² démontrant ainsi que l'estimatif peut aisément être revu à la hausse. Il est important de noter que le budget est établi sur une base de prix des fournitures à début 2022 voire 2021, il est à craindre que de nombreux postes sont sous-estimés avec l'inflation actuelle, le poste divers et imprévu fixé à 5% risque fort d'être insuffisant et le budget total risque fort d'être dépassé.

Au-delà de la gestion financière du projet, nous craignons de puiser trop fortement dans nos réserves pour un projet certes utile pour certains bodzérans mais pas essentiel pour la commune et toute sa population et même objet de nuisances pour certains résidents dans la proximité.

Nous pouvons certes nous permettre de financer cet investissement mais nous réduisons ainsi notre capacité à financer d'autres projets futurs potentiellement à utilité supérieure et à gérer les imprévus pour les investissements en cours et à venir. Nous avons des réserves pour de tels investissements pour un montant de 8.97MCHF à ce jour mais une grande partie de ce montant est déjà fléchée vers des projets votés et importants tels que la rénovation de la maison achetée, la rénovation de la grand Rue, la cave communale, le PGEE, etc... (voir tableau joint) de telle façon qu'il ne restera 2.18 MCHF dans quatre ans à fin 2026 en ne finançant que les investissements déjà votés. Il est fort probable que les investissements décidés subissent des dépassements budgétaires dans notre contexte inflationniste.

En particulier, le budget de rénovation de la maison de la Fin va nécessiter bien plus que les 118kCHF décidés pour l'étude d'architecte pour définir un devis pour la rénovation et demandera au minimum 1.5MCHF pour rénover le bien et créer plusieurs appartements. De plus, les dépenses liées aux investissements PGEE budgété à 250kCHF par an peuvent aisément être doublées au regard de 2022 et nécessiter des réserves bien supérieures à 2MCHF.

Nous pensons par conséquent qu'il est prudent de ne pas s'engager dans les dépenses proposées même si l'argent est disponible, et qu'il est préférable de garder le montant de l'investissement envisagé pour le cœur de village comme réserves ou pour des investissements futurs ayant un plus fort consensus, sans quoi nous risquons fort d'utiliser toutes nos réserves et devoir recourir à emprunter ce que nous ne préconisons pas et préférons gérer nos investissements avec prudence sans emprunter.

Une proposition moins onéreuse pourra être considérée car nous estimons que l'utilité du réaménagement de cet espace est bien réel. Ainsi pour l'aménagement de l'espace

en question, nous sommes convaincus qu'une solution moins coûteuse et plus compatible avec nos comptes est envisageable tout en répondant aux besoins d'infrastructures de la place comme l'étanchéité avec une rénovation de la place de jeu incluant un espace de partage. Nous entendons qu'en cas de refus, il sera nécessaire de considérer un aménagement extérieur non budgété de la cave communale. Nous estimons qu'une solution raisonnable et satisfaisante peut être trouvée sans être contraint de dépenser plus de 900kCHF pour cela.

En conséquence, la COGEFIN propose au Conseil Général **de refuser le préavis 09/2022** à savoir :

D'accorder un crédit de CHF 950'000.- pour la rénovation complète de la place de jeux du collège et le coeur du village

- De financer cet investissement par les liquidités courantes de la Commune
- D'amortir cette dépense sur 10 ans par le prélèvement sur le compte 9281.00 « Fonds investissements futurs et rénovation ».

Monsieur le Président remercie les membres de la commission CoGesFin pour le travail effectué. Il rappelle que le français n'est pas sa langue maternelle, et prie les membres du Conseil de bien vouloir ne pas parler trop rapidement, de se lever et de se présenter avant toutes questions.

Le débat est ouvert.

Monsieur Jean-Michel Thieulin demande à la Municipalité si la partie budgétée lors de la proposition des travaux de la Grand-rue et suite aux informations de la CoGesfin comme quoi la commune n'a pas donné le delta qui correspondrait aux deux préavis et demande si les CHF 150'000.- proposés étaient déjà budgétés ?

Monsieur Claude Olivier Rosset répond que le montant présenté correspond bien à l'ensemble du projet prévu pour la réfection de la place du village et de la cour d'école. Le montant présenté et adopté il y a de cela quelques mois, n'est plus basé à la charge des travaux de la Grand-rue, mais bien dans l'ensemble des travaux présentés.

Madame Monique Demierre demande où sera placé le passage pour se rendre du jardin au bourg, comme indiqué dans le rapport de la commission adhoc ?

Monsieur Claude -Olivier Rosset répond que c'est la commission adhoc qui a fait une proposition pour ce fameux passage dans son rapport, mais qui semble ne pas connaître la situation dans son ensemble. La Municipalité explique que ce point n'a jamais été abordé.

Madame Christine Demière demande qu'elles sont les délais proposés concernant les alternatives proposées à ce projet, avec un budget plus acceptable ?

Monsieur Claude-Olivier Rosset répond que ces alternatives demandées ont été proposées par la commission adhoc. Celles-ci n'ont rien à voir avec la proposition de la Municipalité. Il est entendu que le projet proposé semble cher. Si la Municipalité doit retenir certaines alternatives proposées par la commission adhoc, il faut savoir qu'un supplément d'environ CHF 40'000.- pour effectuer un nouveau projet d'étude, pour le même travail, coûtera encore plus cher ! De ce fait, le montant proposé ne correspondra plus à celui proposé ce soir.

Monsieur John Liang demande à la Municipalité de prendre une décision afin que les commissions adhoc et CoGesFin puissent se rejoindre au bon déroulement de ce préavis et obtenir des chiffres plus acceptables !

Monsieur Frank-Johann Bodenmann administrateur associé du bureau d'architecte ARFOLIA, confirme que les coûts indiqués représentent bien les prix du marché actuel. Plusieurs entreprises sont consultées, ceci afin de comparer les prix unitaires proposés et obtenir un plan d'étude, avec un travail de qualité, et l'obtention d'un tarif correct à la demande de la commune. Il faut savoir faire confiance au bureau d'étude concerné qui

se charge de vérifier les plans de détails, le concept, les entreprises mandatées ainsi que les charges proposées. Le montant des travaux proposés est clairement annoncé en toute transparence, aux normes des architectes, des ingénieurs et des architectes paysagistes.

Monsieur Claude-Olivier Rosset répond à la question de Monsieur Liang qui demande de réduire les coûts, de trouver des bureaux d'architectures à un prix minimum et en contrepartie, il est demandé de rajouter des éléments complémentaires à l'infrastructure avec un budget limité à la baisse. Il explique que c'est très compliqué de réduire les coûts à une demande d'augmentation/modification des travaux proposés.

Madame Siebenbuenger Hacki Kathrin demande puisque le projet de la cave qui a déjà été voté est accepté, ne serait-il pas possible de présenter un projet à part de ce qui a déjà été présenté et accepté en son temps ?

Monsieur Claude-Olivier Rosset répond que la Municipalité a voulu présenter en globalité les travaux proposés avec un montant « global et unitaire ». L'idée est de profiter des travaux en cours pour refaire la place en même temps que les travaux de la Grand-Rue, et ainsi diminuer les coûts.

Les prix ont été longuement discutés/négociés et minimisés au maximum, tant dans le choix des matériaux de qualité, jusqu'au tarif qui est tout à fait abordable. De nos jours, tout est cher et tout est comparé de part et d'autre chez nos voisins. Au vu des travaux proposés en globalité, le montant ne correspond pas forcément aux travaux effectués dans d'autres communes. Aujourd'hui, c'est l'occasion d'effectuer une remise en état globale de notre cœur du village et de ne pas attendre encore 30 ans avant de se mettre au travail.

Il regrette que la CoGesFin mentionne dans son rapport que ce projet n'est pas « essentiel » pour notre commune. C'est regrettable de lire ce point de vue et de constater une certaine dégradation de nos routes, bâtiments et de refuser une évolution majeure et essentielle à notre si beau village.

Monsieur Alain Palombini précise que la CoGesFin n'a pas voulu heurter la Municipalité avec ces propos. Il a été décidé de ne pas baisser les impôts par prudence budgétaire, en rapport à la situation économique et globale. Au vu de la situation conjoncturelle et par rapport aux coûts proposés, la CoGesFin s'est questionnée pour l'obtention d'un autre projet, moins onéreux, tout en tenant compte de ce que la Municipalité a proposé par rapport aux impôts et à la prudence conservatrice budgétaire.

Monsieur Claude-Olivier Rosset fait lecture de quelques remarques du rapport de la CoGesFin concernant l'arrêté d'imposition tout en maintenant une capacité financière forte pour supporter les investissements importants planifiés. Dans le dernier rapport de la CoGesFin, il est mentionné que la commune peut se permettre de financer cet investissement, l'argent est disponible. L'utilité du réaménagement de cet espace et bien réel. Qu'en est-il de ses propos quand la Municipalité constate qu'une réserve de 1 million et demi est encore disponible !

La Municipalité ne cherche pas à gaspiller l'argent du contribuable, le temps passe et les infrastructures se dégradent. Routes, bâtiments etc.. Il partage certaines considérations, mais précise qu'aujourd'hui cet investissement a pour but d'une durabilité d'environ 40 ans. Le temps est donc venu de faire quelque chose conjointement aux travaux en cours, et redonner un nouveau visage au cœur de notre si beaux village !

Monsieur Raphael Gomez, Municipal est responsable des finances, précise qu'il ne faut pas confondre le budget au dossier du maintien du taux d'imposition pour faire face aux dépenses courantes, conjointement au point abordé concernant les investissements qui ne sont pas liés au sujet proposé. Avec ce budget, la Municipalité souhaite couvrir les

dépenses courantes, et faire les investissements nécessaires avec le montant proposé ce soir.

Monsieur Eric Le Royer dit que c'est au Conseil général de prendre la bonne décision aux différents investissements liés à la proposition. Il est toujours possible d'emprunter de l'argent au bon déroulement d'un tel projet. Mais, si nous pouvions éviter ce genre de situation, il faut savoir que nous allons utiliser toute notre marge de réserve tout en sachant que la situation financière ne va pas s'améliorer dans les prochains mois voir les prochaines années avec l'inflation et aux grands nombres de travaux à venir, tel que la réparation/rénovation des conduites d'évacuations des eaux usées, qu'il va falloir effectuer. Au regard de cela, la CoGesFin ne peut que constater qu'une marge de manœuvre financière est possible, mais que celle-ci est courte. C'est une simple « recommandation de prudence » de la part de la CoGesFin.

Monsieur Claude-Olivier Rosset, syndic, partage pleinement ces considérations et ces soucis financiers. La Municipalité précise que puisqu'il y a de l'argent sur le compte tout en ayant la chance d'avoir une réserve de plus d'un million, le moment d'agir est donc venu.

Monsieur Nicolas Fatio répond qu'en tant qu'opposant au préavis de la place de jeux lors de la première présentation du projet, il fait savoir qu'il a participé au groupe de travail mandaté au bon déroulement du nouveau préavis, avec des séances et des contrôles réguliers. Il reste toutefois déçu de lire sur le rapport de la CoGesFin, que ce projet n'est pas « essentiel » pour la commune. Il propose de saisir cette nouvelle opportunité, et d'effectuer sans tarder un espace public et convivial en marge des dépenses annoncées.

Concernant la commission adhoc qui demande la proposition d'autres projets, il est tout à fait possible de procéder à de nouveaux appels d'offres, voire un concours d'architectures pour proposer de nouvelles réflexions et obtenir plusieurs projets de ce type. Le dilemme aujourd'hui, est d'essayer de réduire les coûts. C'est une décision qui aurait dû être prise il y a plus de 3 ans en amont aux travaux de la grand-rue.

La Municipalité présente un projet de qualité et il n'est pas question de rater cette opportunité. Clairement cela demande un investissement, mais nous devons fixer les priorités pour la commune de Bougy-Villars et ses habitants. Il demande à l'assemblée de saisir cette opportunité et d'offrir un espace public de qualité et redonner ainsi une plus-value à notre village.

Madame Sabine Scaruda-Boukara demande à la Municipalité combien de temps sera la durée des travaux ? Concernant les tarifs proposés, la Municipalité a-t-elle pensé à une autre source de financement afin pour ne pas puiser dans toutes nos économies ?

Monsieur Claude-Olivier Rosset répond que si quelqu'un souhaite faire un don, il est le/la bienvenu/e. La durée des travaux ne peut pas être estimée à ce jour, mais la Municipalité fera le nécessaire pour le déroulement, rapide et efficace, des travaux.

Monsieur Nicolas Fatio demande à la CoGesFin qu'elle est la proposition de la Municipalité pour obtenir un contreprojet suite aux conclusions négatives des deux commissions adhoc et CoGesFin ? Y a-t-il eu discussions aux seins des deux commissions ?

Monsieur Eric Le Royer répond qu'il y a eu échange avec la Municipalité. Il a été demandé de revoir ligne par ligne l'essentiel des travaux à effectuer et ses superflus. La CoGesFin n'a pas obtenu de réponse claire. En effet, il semble qu'aucun objectif/plafond financier n'a été clairement proposé de la part de la Municipalité.

La commission adhoc a également demandé un comité de pilotage afin de mieux comprendre l'essentiel, nous sommes sans réponses à ce jour.

Monsieur Claude-Olivier Rosset répondra aux diverses questions et conclut qu'il n'y a rien de superflus ! Un premier projet de rénovation de la place de jeux a déjà été

présenté et les critiques ont été entendues. Un second préavis, avec des prix à la valeur du projet, est à nouveau proposé. La Municipalité de va pas refaire de nouvelles propositions qui reporterons encore et encore le début des travaux. Celle-ci estime avoir rempli sa mission en proposant un projet au plus juste prix !

Monsieur le Président clos le débat et demande la votation du préavis n°09/2022, *Demande d'un crédit d'étude de CHF 950'000.- pour la rénovation complète de la place de jeux du collège et le cœur du village à main levée.*

Résultat : 16 oui, 5 non, 2 abstentions.

Le Préavis municipal n° 09/2022 - Demande d'un crédit d'étude de CHF 950'000.- pour la rénovation complète de la place de jeux du collège et le cœur du village est accepté.

* * *

Le Conseil Général de Bougy-Villars

- Vu le préavis municipal n° 09/2022 de la Municipalité du 27 septembre 2022
- Entendu le rapport de la/ des commissions chargées de son étude,
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

Décide

- **D'accorder un crédit de CHF 950'000.- pour la rénovation complète de la place de jeux du collège et le cœur du village**
- **De financer cet investissement par les liquidités courantes de la Commune**
- **D'amortir cette dépense sur 10 ans par le prélèvement sur le compte 9281.00 « Fonds investissements futurs et rénovation ».**

8. Divers et propositions individuelles.

Monsieur le Président demande si quelqu'un souhaite prendre la parole.

Madame Monique Bezençon demande à la Municipalité qu'elle est l'horaire d'éclairage prévu au sein du village ?

Monsieur Claude-Olivier Rosset répond que sur recommandation du Canton, la Municipalité a décidé d'éteindre l'éclairage publique de minuit à 5h00 du matin. A savoir également que la Municipalité a décidé de supprimer quelques lampadaires, mais pas tous.

Suite à une convocation de l'Etat de Vaud avec Monsieur le Préfet, ainsi que tous les Syndics du district, il a été notifié que certains villages ont transformés leur éclairage de base en led. Il faut savoir que pour effectuer cette démarche, il a été constaté que pour chaque lampadaire modifié il a fallu faire venir des employés de la SEFA, une nacelle, modifier le programme informatique sur chaque lampadaire pour pouvoir éteindre aux heures demandées et soi-disant baisser les coûts.

Cette manœuvre à un prix, et celui-ci est extrêmement conséquent. Un montant a été avancé de CHF 5'000.-, qu'il faudra également payer. C'est à ce prix-là qu'on économise de l'énergie !

Concernant l'éclairage de Noël, la Municipalité informe que deux sapins resteront illuminés durant cette période festive au centre du village.

Madame Monique Demierre donne quelques explications concernant les fenêtres de l'Avent. Le comité de Bougy-Bouge propose d'allumer une bougie aux fenêtres avec un chiffre de 1 à 24. Les personnes souhaitant participer à ce moment convivial, sont priées de s'inscrire auprès de la Municipalité d'ici le 15 novembre prochain.

Le comité de Bougy-Bouge en collaboration avec la Municipalité et Monsieur Anthony Richard (d'Espace Prévention) travailleur social mandaté par la commune, explique le projet en cours pour les jeunes. Une soirée est organisée le 18 novembre prochain au foyer de la Maison Bodzérane, de 18h à 19h30 pour les 12-15 ans et de 19h00 à 21h00 pour les 16-20 ans, afin de donner la parole aux jeunes sur plusieurs sujets qui les concernent et définir des activités/projets et autres.

Monsieur Eric Le Royer dit qu'il serait bon d'avoir les deux commissions adhoc et CoGesFin lors des réunions avec la Municipalité afin d'obtenir une meilleure cohérence d'informations, et d'éventuelles questions, lors de présentations des préavis. Ce qui permettra ainsi de mieux gérer le temps de la Municipalité à cette occasion.

Monsieur Claude-Olivier Rosset, syndic, répond qu'il est tout à fait possible d'obtenir une séance commune avec les deux commissions lors des présentations des préavis, mais la discussion du préavis concerné doit être traité « séparément » puisque que les deux commissions n'ont pas le même but. En effet, la commission adhoc se prononce sur l'opportunité proposée du projet, alors que la commission CoGesFin s'occupe du financement.

Il n'est pas cohérent de mélanger les deux commissions puisqu'il n'est pas demandé à la commission adhoc de se prononcer sur les finances communales et sur la faisabilité financière du projet, et la commission CoGesFin n'a pas à se prononcer sur la faisabilité du projet, ce n'est pas ainsi que travail les groupes de commissions. Sinon, il faut réorganiser les groupes de travail et nommer qu'une seule commission, ce qui n'est pas envisageable !

Monsieur le Président remercie l'assemblée pour sa participation et lève la séance du Conseil Général de Bougy-Villars à 21h45.